Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue en vidéoconférence le mardi 18 janvier 2022.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame Karine Paiement, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Madame Nathalie Boucher, au poste no 1

Monsieur Bruno Martel, au poste no 2

Madame Marie-Ève Boutin au poste no 3

Monsieur Xavier Sanchez, au poste no 4

Madame Mylène Therrien, au poste no 5

Monsieur Étienne Brunet, au poste no 6

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-01-004- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Boucher, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

နာ ADOPTÉE ભ

લ્ય લ્ય લ્ય લ્ય

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2021
- 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021
- 3.3 Avis de motion et projet de règlement numéro TX-500 sur la taxation
- 3.4 Avis de motion et projet de règlement numéro AD-100 sur la tenue des séances
- 3.5 Avis de motion et projet de règlement numéro AD-101 sur le code d'éthique des élus municipaux
- 3.6 Avis de motion et projet de règlement numéro 4202-2022 sur les permis et certificats
- 3.7 Avis de motion du règlement 7201-2022 sur les dérogations mineures
- 3.8 Projet de règlement numéro 7201-2022 sur les dérogations mineures
- 3.9 Règlement numéro 231-2021 sur la rémunération des élus
- 3.10 Règlement numéro 326-2021 sur les comités consultatifs municipaux
- 3.11 Règlement numéro 6201-2022 sur le comité consultatif de l'urbanisme

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Nomination du représentant désigné au Réseau BIBLIO de la Montérégie
- 4.2 Nomination du représentant désigné pour la friperie

- 4.3 Acceptation proposition SPCA
- 4.4 Embauche de monsieur Alexandre Breton à titre de Directeur des travaux publics
- 4.5 Embauche de messieurs Sébastien Laplante et Benoît Long à l'entretien de la patinoire

5 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Comptes à payer du mois de décembre 2021
- 5.2 Fonds réservé pour les élections
- 5.3 Dépôt demande de subvention FRR Volet 2
- 5.4 Dépôt demande de subvention Hydro-Québec (borne électrique)
- 5.5 Contribution au service de transport adapté

6 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

- 7 INFORMATIONS AUX CITOYENS
- 8 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Entente de fourniture de tablettes électroniques pour la prévention d'incendies avec la MRC
- 9.2 Inscription du directeur du Service de sécurité incendie à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2022
- 9.3 Hommage posthume du pompier Gilles Alexandre

10 TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Lancement AO pour le projet d'aménagement du Parc des aînés
- 10.2 Achat de nouveaux panneaux de signalisation

11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 HYGIÈNE DU MILIEU

- 12.1 Délégation de pouvoir à la MRC pour la gestion des matières résiduelles
- 12.2 Étude de faisabilité sur les services d'Écocentre
- 12.3 Octroi contrat pour la coupe d'arbres morts

13 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 14 BIBLIOTHÈQUE
- 15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES
- 15.1 Lettre Mme Sauriol
- 16 VARIA
- 17 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 PROCHAINE RENCONTRE (22 février 2022)
- 19 CLÔTURE DE LA SÉANCE

લ્ય લ્ય લ્ય લ્ય

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2021

<u>Résolution 2022-01-005 – Adoptant le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2021</u>

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 décembre en vidéoconférence, il est proposé par monsieur Étienne Brunet, appuyé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20-12-2021 tel que présenté et rédigé.

န္ကာ ADOPTÉE 😪

3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021

<u>Résolution 2022-01-006 – Adoptant le procès-verbal de la séance</u> extraordinaire du 20 décembre 2021

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre en vidéoconférence, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20-12-2021 tel que présenté et rédigé.

န္ကာ ADOPTÉE 😪

3.3. Avis de motion et projet de règlement sur la taxation

Résolution 2022-01-007 – Avis de motion et projet de règlement précédant l'adoption du règlement numéro TX-500

Madame Nathalie Boucher donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro TX-500 déterminant les taux de taxation pour l'année 2022.

L'objet de ce règlement est de définir les différents taux de taxation à imposer aux citoyens selon les secteurs et les services, conformément au budget adopté pour l'année 2022.

ဢ ADOPTÉE ເ⊲

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres présents du conseil et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

3.4. Avis de motion et projet de règlement sur la tenue des séances

Résolution 2022-01-008 – Avis de motion et projet de règlement précédant l'adoption du règlement numéro AD-100

Monsieur Étienne Brunet donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro AD-100 régissant la tenue des séances du conseil municipal.

L'objet de ce règlement est d'adopter un règlement administratif permettant la régie des séances de conseil, et traite notamment de la

transmission des documents, des points statutaires à l'autre du jour, des procédures d'adoption de règlement, du décorum, etc.

ဢ ADOPTÉE ເ∝

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres présents du conseil et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

3.5. Avis de motion et projet de règlement sur le code d'éthique des élus municipaux

Résolution 2022-01-009 – Avis de motion et projet de règlement précédant l'adoption du règlement numéro AD-101

Monsieur Bruno Martel donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro AD-101 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élu.es municipaux.

L'objet de ce règlement est d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élu.es municipaux, en concordance avec les nouvelles dispositions prévues au PL49, donc des sanctions plus sévères en cas de non-respect des règles éthiques.

ADOPTÉE രു

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres présents du conseil et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

3.6. Avis de motion du règlement numéro 7201-2022 sur les dérogations mineures

Résolution 2022-01-010 – Avis de motion précédant l'adoption du règlement numéro 7201-2022

Monsieur Xavier Sanchez donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro 7201-2022 modifiant le règlement numéro 7200-2018 sur les dérogations mineures.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement sur les dérogations mineures afin d'apporter certaines corrections administratives et pour tenir compte des modifications apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, a-19.1), notamment en ce qui a trait aux demandes dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général.

န္တာ ADOPTÉE ဇဒ

3.7. Projet de règlement numéro 7201-2022 sur les dérogations mineures

Résolution 2022-01-011 – Adoptant le projet de règlement numéro 7201-2022 amendant le règlement 7200-2018 sur les dérogations mineures

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le règlement numéro 7200-2018 sur les dérogations mineures en vertu duquel le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels

ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement:

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 7200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme:

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 7200-2018 afin de rendre certaines dispositions conformes au contenu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme suite à l'entrée en vigueur de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer les dispositions liées aux frais applicables, ces derniers étant prévus au règlement municipal relatif à la tarification en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 18 janvier 2022;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher, appuyé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 7201-2022 intitulé « Règlement numéro 7201-2022 amendant le règlement numéro 7200-2018 sur les dérogations mineures (modifications administratives et législatives) ».

ဢ ADOPTÉE ເ∝

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres présents du conseil et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

 Avis de motion et projet de règlement sur les permis et certificats

Résolution 2022-01-012 – Avis de motion et projet de règlement précédant l'adoption du règlement numéro 4202-2022

Madame Marie-Ève Boutin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro 4202-2022 modifiant le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats.

L'objet de ce règlement est d'amender le règlement sur les permis et certificats afin d'apporter certaines modifications administratives, notamment en ce qui a trait aux documents et informations requis lors d'une demande de permis ou de certificat, ainsi que d'autres corrections techniques.

န္တာ ADOPTÉE 🙉

3.9. Règlement numéro 231-2021 sur la rémunération des élus

Résolution 2022-01-013 – Adoptant le règlement 231-2021 sur la rémunération des élus

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Municipalité par la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-1.001);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 de cette même loi, la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur fixe par règlement la rémunération de son maire et des autres membres;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du conseil du 23 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel, appuyé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 231-2021 intitulé « Règlement numéro 231-2021 sur le traitement des élus municipaux », tel que présenté en pièce justificative de la séance.

န္တာ ADOPTÉE ဇဒ

3.10. Règlement numéro 326-2021 sur les comités consultatifs municipaux

<u>Résolution 2022-01-014 – Adoptant le règlement numéro 326-2021 constituant les comités consultatifs municipaux</u>

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal estime que dans un but d'améliorer le processus décisionnel démocratique, et dans un impératif de transparence, il est opportun de constituer des comités consultatifs liés à différents domaines de la vie municipale;

CONSIDÉRANT les pouvoirs contenus à ce niveau au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du conseil du 20 décembre 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 326-2021 intitulé « Règlement numéro 326-2021 constituant les comités consultatifs municipaux », tel que présenté en pièce justificative de la séance.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

3.11. Règlement numéro 6201-2022 sur le comité consultatif de l'urbanisme

Résolution 2022-01-015 – Adoptant le règlement numéro 6201-2022 modifiant le règlement numéro 6200-2018 constituant un comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le règlement numéro 6200-2018 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 6200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 6200-2018 afin d'apporter des modifications administratives;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été présentés à la séance régulière du 20 décembre 2021;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Étienne Brunet, appuyé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le règlement numéro 6201-2022 intitulé « Règlement numéro 6201-2022 amendant le règlement numéro 6200-

2018 constituant un comité consultatif d'urbanisme (modifications administratives) », tel que présenté en pièce justificative de la séance.

နာ ADOPTÉE ဇဒ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Nomination du représentant désigné au Réseau BIBLIO de la Montérégie

<u>Résolution 2022-01-016 – Nommant Nathalie Boucher à titre de représentant désigné au Réseau BIBLIO de la Montérégie</u>

Il est proposé par monsieur Xavier Sanchez, appuyé par madame Marie-Éve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, que madame Nathalie Boucher soit nommée à titre de représentant désigné de la municipalité de Sainte-Jacques-le-Mineur auprès du Réseau BIBLIO de la Montérégie.

န္ကာ ADOPTÉE ဇၖ

4.2. Nomination du représentant désigné pour la friperie

Résolution 2022-01-017 – Nommant madame Marie-Ève Boutin à titre de représentante désignée de la friperie Aux mille trouvailles

Il est proposé par madame Nathalie Boucher, appuyé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, que la conseillère madame Marie-Ève Boutin soit nommée à titre de représentante désignée de la friperie Aux mille trouvailles pour la municipalité de Sainte-Jacques-le-Mineur.

ഇ ADOPTÉE രു

4.3. Acceptation proposition SPCA

Résolution 2022-01-018 – Acceptant la proposition de service de la SCPA pour la gestion des animaux sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est desservie par la SCPA pour la gestion des animaux errants, abandonnés, décédés ou malades sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service actuelle ne comprend pas la prise en charge complète des animaux et implique des frais supplémentaires pour chaque situation nécessitant l'assistance de la SPCA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire respecter un règlement sur les animaux qui nécessite souvent l'assistance de la SPCA;

CONSIDÉRANT la proposition de service reçu de la SPCA pour une offre complète de prise en charge des animaux errants, abandonnés, décédés, dangereux ou malades au coût de 3\$ par citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la SPCA peut aussi prendre en charge dans cette offre de services la gestion des médailles pour animaux à un tarif avantageux pour les citoyens;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIEMMENT par les conseillers présents, d'accepter l'offre de services de la SCPA au coût de 3\$ par citoyen, pour un total de 6,078.00\$ plus taxes.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

4.4. Embauche de monsieur Alexandre Breton à titre de Directeur des travaux publics

Résolution 2022-01-019 – Autorisant l'embauche de monsieur Alexandre Breton au poste de Directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'employé occupant le poste à la direction des travaux publics a remis sa démission le 3 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite pourvoir le poste laissé vacant:

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues passées par le comité de ressources humaines;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez, appuyé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

DE procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Breton au poste permanent de directeur des travaux publics;

QUE la date d'entrée en poste soit fixée au 10 janvier 2022;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, suite à l'acceptation mutuelle, le contrat de travail négocié avec M. Breton.

န္တာ ADOPTÉE ဇဒ

4.5. Embauche de Sébastien Laplante et Benoît Long aux postes de préposés à l'entretien de la patinoire

Résolution 2022-01-020 – Autorisant l'embauche de messieurs Sébastien Laplante et Benoit Long aux postes de préposés à l'entretien de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE les deux employés occupant le poste de préposé à l'entretien de la patinoire ont remis leur démission le 19 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite pourvoir les postes laissés vacants;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien, appuyé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

DE procéder à l'embauche de messieurs Sébastien Laplante et Benoît Long aux postes permanents saisonniers de préposés à l'entretien de la patinoire;

QUE la date d'entrée en poste soit fixée au 4 janvier 2022;

QUE les deux employés intègrent la convention collective au taux de 19,55\$ pour l'année 2022.

മ ADOPTÉE രു

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

5.1. Comptes à payer du mois de décembre 2021

Résolution 2022-01-021 – Adoptant des comptes à payer pour le mois de décembre 2021

Il est proposé par monsieur Xavier Sanchez, appuyé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2021.

മ ADOPTÉE രു

5.2. Fonds réservé pour les élections

<u>Résolution 2022-01-022 – Autorisant la trésorière à ouvrir un fonds réservé pour les élections municipales</u>

CONSIDÉRANT QUE différentes modifications à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ont été apportées par le gouvernement par le Projet de loi 49 le 4 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'ajout du « chapitre VI.1 « Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection » »;

CONSIDÉRANT QUE ce chapitre oblige les municipalités à constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection:

CONSIDÉRANT QUE « Le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection. »;

CONSIDÉRANT QUE [...] le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux. »

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher, appuyé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un fonds réservé pour les élections municipales;

DE VERSER une somme de 15,000 \$ du fonds général dans ce fonds réservé pour l'année 2022.

န္တာ ADOPTÉE ဇဒ

5.3. Dépôt demande de subvention FRR – Volet 2

Résolution 2022-01-023 – Autorisant la directrice générale à soumettre un projet à la MRC des Jardins-de-Napierville pour le Fonds Région Ruralité – Volet 2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser le projet du Parc du Triangle qui consiste à aménager un toilette et abreuvoir, une station de réparation de vélo, un système d'irrigation et des fleurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire bénéficier de son enveloppe municipale locale 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux);

CONSIDÉRANT QUE le coût total net du projet est de 30,039 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux) octroi jusqu'à un maximum de 80 % des coûts nets admissibles au projet, soit 24,031 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe disponible pour 2022 pour la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est de 20,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit contribuer à 20 % du coût total du projet ou la balance qui n'est pas couverte par la subvention, soit 10,039 \$;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'APPROUVER la demande d'aide financière pour le projet du Parc du Triangle, à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux) ;

D'AUTORISER madame Isabelle Arcoite, directrice générale, à signer tout document relatif à la présente demande.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

5.4. Dépôt demande de subvention Hydro-Québec (borne électrique)

Résolution 2022-01-024 – Autorisant la directrice générale à déposer une demande de subvention à Hydro-Québec pour l'achat de deux bornes électriques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite implanter des bornes de recharges électriques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une subvention d'Hydro-Québec est disponible pour couvrir jusqu'à 24,000.00 \$ du coût d'installation d'une borne;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible, la municipalité doit mener, à ses frais, une vérification de faisabilité de l'installation des bornes sur rue avant de présenter la demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer un projet est le 28 février 2022;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Étienne Brunet, appuyé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la municipalité à mandater un professionnel pour la réalisation de l'étude de faisabilité;

D'AUTORISER madame Isabelle Arcoite, directrice générale, à déposer une demande de subvention pour l'installation de deux bornes de recharges électriques dans le cadre de l'appel de projets d'Hydro-Québec.

န္တာ ADOPTÉE 🖎

5.5 Contribution au service de transport adapté

Résolution 2022-01-025 - Autorisant le paiement de la contribution au service de transport adapté de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2022 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 653 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur pour le transport adapté aux personnes handicapées;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher, appuyé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMEMT par les membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2022;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 653 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, et d'en autoriser le paiement.

മ ADOPTÉE രു

6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

La bibliothèque est ouverte en respect des règles sanitaires.

Au nom de la friperie, merci pour les dons. La friperie est toujours ouverte en respect des règles sanitaires. Comme la superficie est de moins de 1500 mètres carrés, le passeport vaccinal ne sera pas exigé.

7. INFORMATIONS AUX CITOYENS

Le conseil souhaitait tenir un carnaval hivernal le 19 février prochain avec la participation d'un propriétaire de chien huskies résident du territoire. Ce sera impossible de tenir cette activité en fonction des mesures sanitaires en vigueur. L'activité sera reportée l'année prochaine. On tente de trouver une alternative à la fin de l'été.

Les bureaux municipaux sont toujours fermés pour la sécurité des employés et des citoyens. Les gens des travaux publics sont présents. Il est possible de laisser un message et les employés vous rappelleront. Les mises à jour seront diffusées sur les médias sociaux.

8. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h32

Aucune question

Fin de la période de questions : 19h32

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1. Entente de fourniture de tablettes électroniques pour la prévention des incendies

Résolution 2022-01-026 – Approuvant l'Entente de fourniture de tablettes électroniques pour la prévention des incendies par la MRC

CONSIDÉRANT l'Entente de fourniture de tablettes électroniques pour la prévention des incendies avec la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez, appuyé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'APPROUVER l'Entente de fourniture de tablettes électroniques pour la prévention des incendies;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC des Jardins-de-Napierville, le projet d'Entente de fourniture de tablettes électroniques pour la prévention des incendies avec les municipalités concernées.

န္ကာ ADOPTÉE ဇၖ

9.2. Inscription du directeur du Service de sécurité incendie à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2022

Résolution 2022-01-027 –Autorisant l'inscription du directeur du Service de sécurité incendie (SSI) à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour l'année 2022

CONSIDÉRANT que l'inscription du directeur du SSI à l'ACSIQ permet :

- De faire partie de l'association où l'expertise en sécurité incendie est la plus élevée au Québec;
- D'assister et participer aux différentes conférences organisées par l'ACSIQ;
- De participer à l'assemblée annuelle des membres;
- De faire avancer des dossiers importants en sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique;
- De participer à l'amélioration des normes en sécurité incendie dans l'un de nos nombreux comités:

CONSIDÉRANT que la cotisation annuelle est de 283 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que cette adhésion est prévue au budget 2022 du SSI;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez, appuyé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'accepter l'inscription du directeur du Service de sécurité incendie (SSI) à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour l'année 2022 au coût de 283 \$ plus taxes.

ADOPTÉE രു

9.3 Hommage posthume du pompier Gilles Alexandre

<u>Résolution 2022-01-028 – Hommage posthume du pompier Gilles</u> Alexandre

Il est proposé par madame Nathalie Boucher, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

DE souligner la contribution remarquable du pompier Gilles Alexandre à sa communauté, à titre de pompier et de bénévole;

DE publier un hommage posthume en son nom dans le journal local et sur le site de la Municipalité.

മ ADOPTÉE രു

10. TRAVAUX PUBLICS

 Lancement AO pour le projet d'aménagement du Parc des aînés

Résolution 2022-01-029 – Autorisant la directrice générale à lancer un appel d'offres public sur SEAO et sur invitation pour la réalisation des travaux d'aménagement au Parc des aînées

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-10-216 adoptée par la MRC des Jardins-de-Napierville qui approuve l'octroi d'une subvention de 40,000 \$ pour projet d'aménagement du Parc des aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit l'aménagement de deux terrains de pickleball et d'un terrain de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être entamés dès la fin du dégel pour permettre à la population d'en bénéficier à l'été 2022;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin, appuyé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser la directrice générale à lancer un appel d'offres public sur SEAO et sur invitation pour l'aménagement du Parc des aînés.

മ ADOPTÉE രു

10.2. Achat de nouveaux panneaux de signalisation

Résolution 2022-01-030 – Autorisant l'achat de nouveaux panneaux de signalisation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté en novembre dernier le règlement numéro 238-2021 lequel entre en vigueur le 23 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux panneaux de signalisation sont nécessaires pour appliquer les dispositions prévues à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres panneaux étaient manquants ou usés sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'une première commande avait été passée en juillet 2021 avec l'entreprise Signel Services inc. qui n'a toujours pas livré la commande;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

| Entreprise | Prix plus taxes | Livraison incluse (20 jours) |
|------------------------|-----------------|---------------------------------|
| Spectralité Signo Plus | 3,748.75 | Oui |
| Fuzion | 4,970.35 | Oui |
| Matrech | 5,659.65 | Oui |

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez, appuyé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser l'achat de 140 différents panneaux de signalisation pour la municipalité auprès de Spectralité Signo Plus au coût de 3,748.75 \$ plus taxes.

န္ကာ ADOPTÉE 🖎

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12. HYGIÈNE DU MILIEU

 Délégation de pouvoir à la MRC pour la gestion des matières résiduelles

Résolution 2022-01-031 – Autorisant la délégation de pouvoir à la MRC pour la gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-12-254 de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur de déléguer ses compétences sur la gestion intégrée des matières résiduelles à la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien, appuyé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur reconnaît la compétence en gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC des Jardins-de-Napierville;

D'AUTORISER la MRC à s'inscrire au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;

D'AUTORISER la MRC à compléter le portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables et à percevoir les sommes relatives à ce programme.

മ ADOPTÉE രു

12.2. Étude de faisabilité sur les services de types écocentres

Résolution 2022-01-032 – Appuyant le dépôt d'une demande de subvention de la MRC au FRR – volet 4 pour la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres dans le cadre de l'aide financière;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Étienne Brunet, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents;

QUE le conseil nomme la MRC des Jardins-de-Napierville responsable de la réalisation d'une étude sur les services de types écocentres;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mieur confirme son soutien à la réalisation de ladite étude;

QUE le conseil autorise le dépôt du dit projet afin d'obtenir une aide financière dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE രു

12.3. Octroi contrat pour la coupe d'arbres morts

Résolution 2022-01-033 – Autorisant l'octroi d'un contrat à Robert Wuyts pour couper quatre arbres morts sur le territoire

CONSIDÉRANT la présence de quatre (4) arbres morts sur le territoire, compromettant la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

| Nom de l'entreprise | Prix avant taxes | Ramassage des arbres |
|-------------------------------|------------------|----------------------|
| Entreprises Robert Wuyts | 4,500.00 \$ | Oui |
| Entreprises Moïse Giroux | 6,000.00 \$ | Non |
| Arboriculteur Viau et Trudeau | 6,700.00 \$ | Oui |
| Services d'arbres Deshauteurs | 6,500.00 \$ | Non |

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher, appuyé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'octroyer le contrat pour la coupe des arbres morts au Entreprises Robert Wuyts au coût de 4,500.00\$ plus taxes incluant le ramassage.

န္ကာ ADOPTÉE ဇဒ

13. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14. BIBLIOTHÈQUE

15. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

Résolution 2022-01-034 - Dépôt d'une lettre citoyenne

Madame Marie-Ève Boutin dépose une correspondance reçue de Mme Lise Sauriol, citoyenne de Saint-Jacques-le-Mineur, visant à officialiser la nomination du parc à l'intersection de la route Édouard VII et de la rue Principale communément appelé le « Parc du Triangle » au nom de « Place Marie-Flavie Raymond », fondatrice de la municipalité.

16. VARIA

17. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h45

Aucune question.

മ ADOPTÉE രു

Fin de la période de questions : 19h45

18. PROCHAINE RENCONTRE (22 février 2022)

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2022-01-035 - Adoptant la levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Mylène Therrien, appuyé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19h46.

| Karine Paiement, mairesse | |
|--|--|
| | |
| Isabelle Arcoite, greffière-trésorière | |